

AFFAIRE N° 7 - Marché de gré à gré de 18.171.650 frs.C.F.A. passé avec la SOGREAH pour l'étude sur modèle réduit de l'endiguement de la Ravine de Patates à Durand.

Mme BENARD donne lecture du rapport :

" Mesdames, Messieurs et chers Collègues,

Lors de sa séance du 21 Mai dernier, le Conseil Municipal a voté un emprunt de 40.000.000. de frs.C.F.A. à contracter auprès de la Caisse Centrale de Coopération Economique pour le financement des travaux d'endiguement de la Ravine de Patates à Durand (protection de la future cité scolaire de Patates à Durand).

Il avait été également décidé de demander à la SOGREAH par l'intermédiaire du Service des Ponts et Chaussées, d'effectuer une étude sur modèle réduit de l'endiguement de la Ravine de Patates à Durand.

Le Service des Ponts et Chaussées vient de m'adresser un projet de marché de gré à gré d'un montant de 18.171.650 frs.C.F.A. à passer avec la SOGREAH pour l'exécution des travaux en cause.

C'est ce projet de marché que je vous demande d'approuver "

Le Maire : en mettant la question aux voix, je demande au Conseil Municipal de m'autoriser dès ici à contracter un emprunt supplémentaire de la somme de 20.000.000. de frs.C.F.A.

En effet, les premières évaluations avaient été chiffrées à 40.000.000.- de frs.C.F.A. Elles sont actuellement portées à 60.000.000.- de frs.C.F.A. Cet emprunt complémentaire devient donc indispensable.

M.GALIARD : est-ce que la réalisation de ce modèle réduit permettra la continuation ultérieure des travaux sans que nous soyons dans l'obligation de tout recommencer ?

Le Maire : ces études ont en effet été envisagées dans ce but.

Approuvé,
Le 22 Octobre 1965,
M. Denis,
Avec la SOGREAH.

A une question de M.GIGANT le Maire précise que ces études sont extrêmement importantes car elles portent sur la généralité des travaux et non pas seulement sur la digue dont l'exécution est actuellement prévue. Il s'agit de l'endiguement total de la ravine, c'est-à-dire la protection efficace de tout le village qui se trouve au nord et à l'est de la Ravine de Patates à Durand.

Ces travaux vont, en définitive, nous permettre la récupération de terrains d'une valeur correspondant au moins à trois fois celle des travaux envisagés.

Ce sont justement ces études préliminaires qui coûteront cher, mais qui serviront de base à tous les autres calculs ultérieurs.

La répartition de la dépense a été envisagée de la manière suivante :

- 1/3 F.I.D.O.M. (1966/1967)	60 Millions de frs.C.F.A.
- 1/3 subventionné par le Département.....	60 " "
- 1/3 participation communale (par voie d'emprunt).....	60 " "
- les frais d'étude seront à inscrire au budget supplémentaire	25 millions de frs.C.F.A.

M. CADET : il est certain que si toutes ces études sont bien faites, nous y gagnerons...

Le Maire met la question aux voix.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

Paulle Yoffé, absent, en
mission, le Secré.
Marie Yoffé,
signé: J. Cluchaud.

- Ap/ (1°) d'approuver le marché de gré à gré passé avec la SOGREAH pour l'étude sur modèle réduit de l'endiguement de la Ravine de Patates à Durand ;
- 2°) autorise le Maire à solliciter un emprunt complémentaire de 20.000.000.- de frs.CFA. auprès de la CAISSE CENTRALE DE COOPERATION ECONOMIQUE aux conditions habituelles de cet établissement pour le financement partiel de la première tranche des travaux à entreprendre pour l'endiguement de la Ravine de Patates à Durand et s'engage à inscrire en dépenses obligatoires au budget de la Commune les semestrialités d'amortissement et d'intérêts correspondants ;
- Donne pouvoir au Maire et en son absence au Premier Adjoint, de signer la convention de prêt à intervenir et tous actes relatifs à l'emprunt considéré ;

Il est, en outre, précisé que les subventions qui viendraient à être allouées par l'Etat ou le Département après la réalisation du prêt devront obligatoirement être affectées, après leur encaissement, à des remboursements anticipés.

x

x x